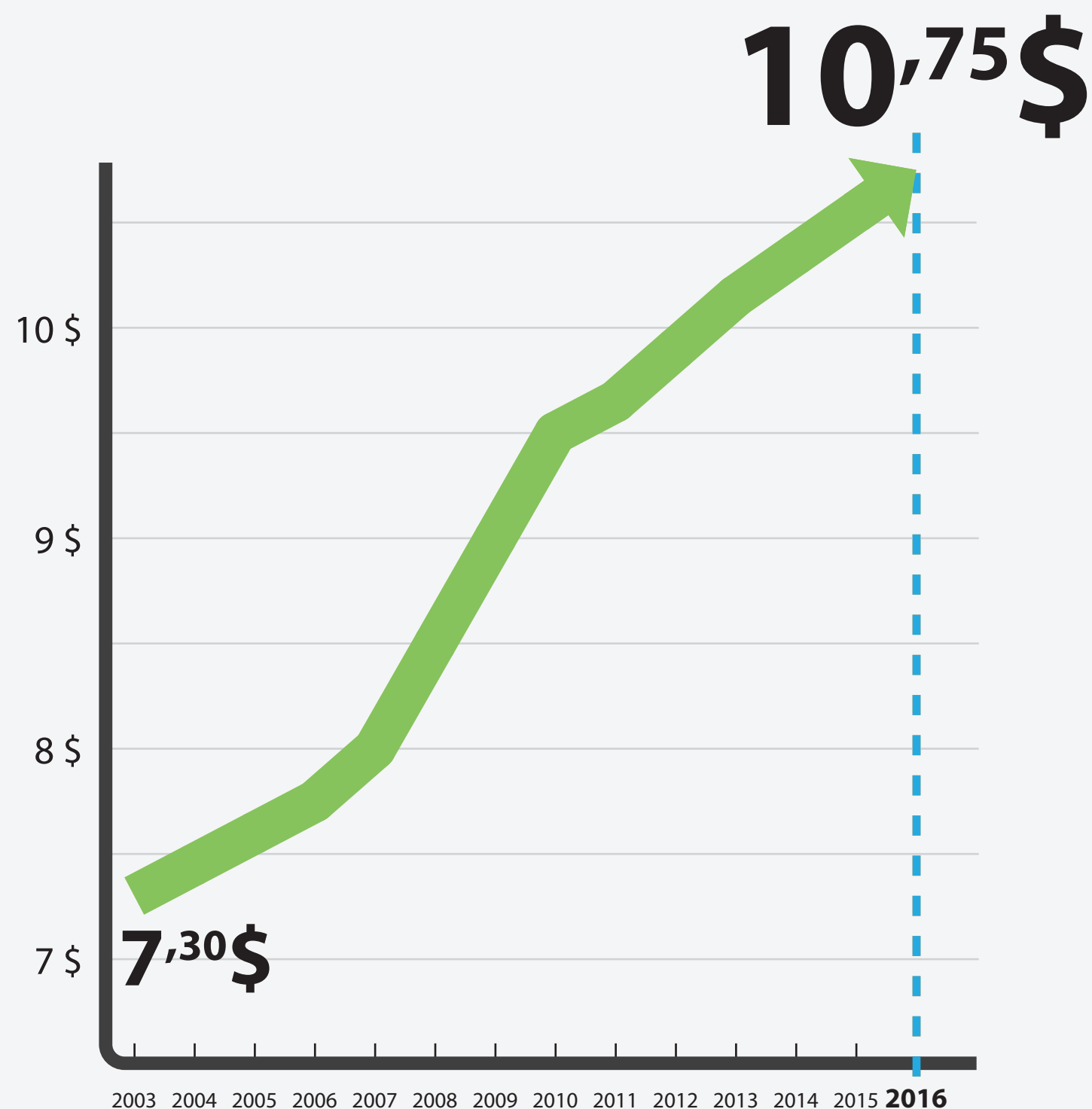


HAUSSE DU TAUX DU SALAIRE MINIMUM AU QUÉBEC



**10,75 \$ de l'heure
au 1^{er} mai 2016**

▲ **Hausse de 47,26 % depuis 2003**

- Supérieure à la hausse de l'indice des prix à la consommation (24,5 %)
- Supérieure à la hausse du salaire horaire moyen (44,5 %)

Assurera une rémunération équitable aux salariés qui en bénéficient

Maintiendra l'incitation au travail sans nuire de façon significative à l'emploi ou à la compétitivité des entreprises

Profitera à plus de 259 900 personnes